

République FrançaiseDépartement de la CharenteSéance du Jeudi 26 Septembre 2019  
Délibération n°20190926\_17Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 46

Absents : 28

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 8

**Votants : 56**

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**Objet : PETR du Ruffécois - ingénierie pour le pilotage du Contrat Régional de Territoire**

Le jeudi 26 septembre 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 20 septembre 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de CELLEFROUIN.

Présents : CAILLAUD Nadia – AYRAULT Jean-Paul - GIRAUD-BERNARD Éric – CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - BLANCHON Alain - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - BRUN Jackie - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - THURU Marie-Danielle – CORNU Jean-Pierre - BEAU Nathalie – ROUSSEAU Christian BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - COLIN Jean-Pierre - BONNET Franck - CHARRIAUD Sébastien - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - LHERIDEAU Daniel - BOURIN Michel - SOURY Christine - VINCENT Gérard - PÉNAUD André - CAMY Bruno - LOTTE Michel - BUTON Sylviane – SÉVRIT Raymond - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

CRINE Jean-Jacques représenté par son suppléant COUSSY Gilbert  
GUITTON Claude représenté par son suppléant FENIOU Janick

PARTAUD Xavier (pouvoir à AYRAULT Jean-Paul)  
LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à CROIZARD Christian)  
GIROUX-MALLOT Françoise (pouvoir à LACOEUILLE Bernard)  
BRUSCHINI Eliane (pouvoir à BOURIN Michel)  
DE LUSTRAC Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Gérard)  
ROUMAGNE Magalie (pouvoir à PÉNAUD André)  
POTEL Maryse (pouvoir à CAMY Bruno)  
JABOIN-VIGREUX Véronique (pouvoir à SOURY Christine)

GAGNAIRE Marie-Claire - CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - PELLETIER Dominique - VIGIER Jean-Pierre

Absents non excusés : BASSET Véronique - COMBAUD Alain - SOULET Marily - PREVAUTEL Caroline - VERGEZ Brigitte - FLAUD Yves - CECCHIN Catherine - DURAND Jean-Louis – BERTHAULT Patrick - RIVOLET Patricia – EDRICH Patrick - BOURABIER Jacques - GEOFFROY Françoise.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

**Objet : PETR du Ruffécois - ingénierie pour le pilotage du Contrat Régional de Territoire**

*Vu la délibération en date du 17 avril 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine adoptant les orientations de sa politique contractuelle territoriale,*

*Vu le règlement régional d'intervention de la politique contractuelle approuvé par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine le 26 mars 2018,*

*Vu le périmètre territorial retenu pour la contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine, qui regroupe le Ruffécois (dont CC Cœur de Charente et CC Val de Charente) et le Mellois,*

*Vu les travaux issus du comité de pilotage relatif au futur contrat régional de dynamisation et de cohésion Ruffécois/Mellois,*

M. le Président rappelle que la politique contractuelle de la Région vise à :

- a) Soutenir et développer les atouts de tous les territoires,
- b) Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables,
- c) Élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire.

Pour répondre à ces objectifs, la Région Nouvelle-Aquitaine déploie, pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative, des contrats de dynamisation et de cohésion.

Le Mellois-Ruffécois, dans son ensemble, est considéré comme un territoire à forte vulnérabilité car la Communauté de Communes Val de Charente est un territoire à forte vulnérabilité. Les projets structurants pourront ainsi être soutenus, dans le cadre du contrat, selon les modalités réservées à ce type de territoire.

Pour faire émerger et accompagner les projets de développement, la Région soutient l'ingénierie territoriale du chef de projet territorial à hauteur de 60 % de 0,5 ETP, avec un plafonnement de la subvention à 15 000 €.

A l'issue de la commission de synthèse du PETR du Pays du Ruffécois réunie le 18 septembre 2019, il a été proposé que le PETR réalise, à l'échelle du territoire Ruffécois/Mellois, l'élaboration du contrat, sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.

M. le Président expose les axes qui pourraient être retenus pour le contrat, dont la signature est envisagée, au plus tard, en janvier 2020.

**Axe 1 - Devenir un espace de liens permettant de rapprocher les individus et rendre l'accès aux emplois et services**

- 1.1 Conforter l'offre de services
- 1.2 Favoriser l'accessibilité aux emplois et services

**Axe 2 - Agir sur les ressources existantes pour développer le Mellois-Ruffécois**

- 2.1 Renforcer et renouveler le tissu économique local
- 2.2 Détecter et accompagner le développement de nouveaux gisements d'emploi
- 2.3 Favoriser la production d'un mix énergétique
- 2.4 Développer le tourisme

**Axe 3 - Accompagner le développement du Mellois-Ruffécois**

- 3.1 Anticiper les enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé
- 3.3 Revitaliser les pôles et les centres-bourgs
- 3.4 Conforter les commerces et entreprises locales

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité :

- **DECIDE DE CONFIER le pilotage du contrat régional Ruffécois Mellois au PETR du Pays du Ruffécois, qui bénéficiera en contrepartie de l'enveloppe régionale de 15 000 € au titre du financement du poste de Chef de projet territorial.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

**Le Président**  
**Jean-Pierre de FALLOIS**

